

📁 **Préemption sur vente terrain à Carrière et demande subvention Conseil Général :** Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain sis lieu dit « Carrière », cadastrées **Section D N° 916 & 919, pour 8 ares 25 ca** sont à vendre. En raison de la situation de ces terrains, dans une zone soumise à un très fort risque d'inondation, il a, dès réception de la demande de renseignement d'urbanisme, alerté les services de l'Etat et du Conseil Général sur l'opportunité de faire valoir un droit de préemption pour éviter que ces parcelles soient occupées à titre de terrain de week-end et que des caravanes ou installations mobiles n'y soient implantées. Le Conseil Général n'a pas souhaité faire valoir son Droit de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, mais peut apporter son aide financière à la Commune si elle fait valoir son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un prix maximum de **vingt mille euros**, et sollicite l'aide financière à hauteur de 50%, du Conseil Général du Gard, dans le cadre de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles pour aider au financement de cette acquisition.

📁 **Proposition achat presbytère :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une offre d'achat pour le presbytère est parvenue à l'étude de Maître SEVCIK au prix de **352 000 euros**. L'acquéreur l'a ensuite contacté pour renégocier ce prix, arguant les frais d'acte notarié et le montant des travaux à réaliser. Il propose maintenant **300 000 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu de l'offre faite au départ, décide de ne pas accepter un prix inférieur à **340 000 euros**.

📁 **Renouvellement convention avocat :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire la convention d'assistance juridique avec la SCP MARGALL-D'ALBENAS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

📁 **Autorisation à défendre TA de Nîmes :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à défendre la Commune devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans l'affaire opposant Monsieur Polge à la Commune aux fins d'annulation de l'arrêté de permis de construire délivré le 28 novembre 2011 aux époux Chamboredon. La commune sera représentée par la SCP Margall-d'Albenas, dans le cadre du contrat d'assistance juridique signé avec Groupama.

📁 **Autorisation à défendre CA Marseille :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'affaire l'opposant à la Commune et à la DDTM, au sujet des travaux effectués dans la Grand Rue en 1999, Monsieur Polge, a saisi la Cour Administrative d'Appel de Marseille aux fins d'interjeter appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Nîmes le 30 juin 2010. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à défendre dans cette affaire. La commune sera représentée par la SCP Margall-d'Albenas, dans le cadre du contrat d'assistance juridique signé avec Groupama

📁 **Recouvrement frais de remplacement des compteurs gelés :** Les services techniques ont du procéder au remplacement de nombreux compteurs détruits par le gel dans le courant du mois de février. L'entretien du compteur incombant à l'abonné, il propose de facturer le remplacement de ces compteurs, moyennant un tarif forfaitaire de **76,50 euros HT**, comprenant le prix du compteur (46,50 euros) et le travail de l'employé municipal (30 euros). Le Conseil Municipal approuve cette proposition et dit que chaque intervention des services techniques pour le remplacement d'un compteur détruit par le gel ou par toute autre cause impliquant la responsabilité de l'abonné sera facturé au prix de 76,50 euros HT.

📁 **Questions diverses :**

- ✓ Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement partiel de la personne en congé maternité au secrétariat de la mairie sur la base de 13 heures par semaine pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} avril 2012.

- ✓ Incivilités : Une planche photos des dégradations commises dans le village depuis le début de l'année, est remise à chaque conseiller municipal. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de continuer l'étude du projet de vidéo protection.
- ✓ Stationnement et circulation : Le compte rendu de la dernière réunion de la commission, est remis à chaque conseiller qui en prendra connaissance et se prononcera sur le plan de stationnement lors d'une prochaine réunion.
- ✓ Une réunion des conseillers municipaux aura lieu le 3 avril 18 h 30 pour préparer le budget. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 10 avril à 18 heures 30 pour le vote des Comptes Administratifs et de Gestion 2011 et du budget 2012
- ✓ Mr le Maire donne lecture de la synthèse de la rencontre qui à eu lieu le 17 janvier avec les chasseurs, suite à la polémique soulevée par la battue aux sangliers qui s'était déroulée le 31 décembre 2011. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les termes du texte lu par Monsieur le Maire.
- ✓ Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le principe d'installation de colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères (Restes) et pour la poursuite de l'étude.
- ✓ La commission chargée du projet de la future école se réunira le 23 mars à 18 heures 30.
- ✓ L'installation du toboggan dans la cour de la maternelle et la finition du jardin d'enfant seront réalisés après le vote du budget 2012.
- ✓ La prochaine réunion de la commission chargée du PLU au cours de laquelle sera présenté l'étude des incidences de Natura 2000 sur le projet PLU, est fixée au 3 avril à 14 heures,

La séance est levée à 20 heures 40